

**RÉPONSES AUX QUESTIONS DE RÉSIDENTS DE LA MRC DES LAURENTIDES
LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES DU 19 AOÛT 2021**

Questions de Madame Sylvie Sigouin et Monsieur Gaétan Leblanc

« Bonjour, j'aurai 2 questions pour le conseil des maires de la MRC Laurentides.

- 1) *Quels sont les raisons de louer le parc Eco ?*
- 2) *Est-ce que les citoyens seront consultés avant de prendre une décision ? »*

RÉPONSES :

Question 1 : Le site du Parc Écotouristique est une terre publique vouée à être accessible à toute la population. Cela nécessite une veille constante et des installations sécuritaires, l'entretien des infrastructures et du site en général ainsi que la gestion financière et humaine du personnel.

Selon la [Convention de gestion territoriale](#) signée avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, la seule façon de générer des revenus est la location des terres. La MRC des Laurentides souhaite le faire avec le souci du respect de l'environnement, en plus de conserver la richesse naturelle du Parc Éco Laurentides; d'où l'appel à projets qui inclut les critères énoncés. Les revenus générés seraient réinvestis directement dans le parc pour améliorer la qualité et la sécurité des infrastructures pour les visiteurs, en conservant les droits d'accès au minimum dans une optique d'accessibilité pour tous. Ainsi, la population bénéficie d'une meilleure expérience et tout le monde en sera gagnant.

Question 2 : Bien que la location des terres publiques ne soit pas assujettie à la consultation publique, soyez assurés que l'information sera disponible à toute la population après l'analyse des projets et préalablement à leur déploiement.

Il revient ultimement aux membres du Conseil des maires de la MRC de prendre connaissance des différents dossiers qui auront été soumis et, le cas échéant, de faire un choix qui priorisera les critères exigés, dont le respect de l'environnement et l'intérêt collectif.

Questions de Madame Lorraine Nobert

« Voici ma question que je veux poser au conseil des Maires à l'attention de Monsieur le Préfet, je voudrais vous parler de l'appel d'offres que vous avez lancé le 5 juillet dernier.

- 1) *Concernant l'appel d'offres que vous avez lancé le 5 juillet dernier, quels seront les critères de sélection des projets de l'appel d'offres?*
- 2) *Est-ce que dans l'évaluation des projets soumis, les impacts environnementaux ainsi que ceux sur les populations environnantes (par exemple, nuisances, restriction possible sur l'accessibilité du parc, circulation poids lourds et achalandage accrue etc.) seront tenus en compte?*

RÉPONSES :

Question 1 : Il ne s'agit aucunement d'un appel d'offres, ce qui sous-entendrait qu'il y a déjà des projets sélectionnés et que nous sommes à l'étape de réalisation. Ce n'est pas le cas. Il s'agit d'un appel à projets pour obtenir des propositions selon des critères spécifiques.

Nous vous référons à la page 10 du document d'appel à projets, lequel est accessible en suivant [ce lien](#). Les différents critères d'évaluation y sont listés.

Question 2 : Tout à fait. D'ailleurs, comme mentionné dans le document d'appel à projets, la MRC des Laurentides souhaite développer et optimiser le potentiel récréotouristique et éducatif du Parc Éco Laurentides, tout en favorisant la protection de l'environnement, de nos forêts, des cours d'eau et des lacs.

Questions de Monsieur Pierre Cossette

« Nous avons pris connaissance du « Plan d'affectation du territoire public des Laurentides » mis à jour en 2020; si j'ai bien compris je cite : « ce plan d'affectation du territoire public des Laurentides établit et véhicule les orientations du gouvernement en matière de protection et d'utilisation des terres et des ressources du domaine de l'État. Il a pour fonction de guider les interventions des acteurs sur le territoire public et de fournir les balises liées à son utilisation ». Or, on lit en ce qui concerne le Parc Éco Laurentides « utiliser prioritairement le territoire de la zone à des fins de loisirs récréatifs et éducatifs ».

Question 1 : Reconnaissez-vous que l'appel à proposition du 5 juillet 2021 publié par la MRC des Laurentides pour un bail de 20-25 ans couvrira possiblement environ 60% du territoire du parc Éco Laurentides selon la carte publiée par la MRC où ne pourrons possiblement plus s'effectuer d'activités récréatives et éducatives et donc que cet appel d'offres va à l'encontre du plan d'affectation des terres publiques du gouvernement? Sinon pourquoi?

Dans les deux études qu'elle a réalisées pour le Parc Éco Laurentides, l'Université du Québec en Outaouais vous a recommandé afin d'obtenir une meilleure acceptabilité sociale de consulter vos voisins dans la gestion du parc Éco Laurentides comme cela se faisait avant 2011 lorsque celui-ci était administré par une OSBL comprenant des citoyens sous l'égide de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré. À plusieurs reprises ces dernières années le RAL vous a écrit pour vous offrir sa collaboration.

Question 2 : Est-ce que la MRC est disposé à mettre sur pied un comité conjoint permanent sur le parc Éco dont ferait partie des représentants du RAL et la MRC afin de s'assurer que la gestion du parc et de cet appel d'offres se fasse en tenant compte des préoccupations de citoyens et de l'acceptabilité sociale?

RÉPONSES :

Question 1 : Le document d'appel à projets identifie les secteurs présentant un intérêt potentiel pour les futurs promoteurs. La période de dépôt n'étant pas terminée, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la superficie qui serait dédiée à un projet et ne pouvons pas reconnaître les chiffres mentionnés dans votre question. L'accessibilité au territoire demeure au cœur des préoccupations de la MRC.

Question 2 : Bien que la location des terres publiques ne soit pas assujettie à la consultation publique soyez assurés que l'information sera disponible à toute la population après l'analyse des projets et préalablement à leur déploiement.

Il revient ultimement aux membres du conseil des maires de la MRC de prendre connaissance des différents dossiers qui auront été soumis et, le cas échéant, de faire un choix qui priorisera les critères exigés, dont le respect de l'environnement et l'intérêt collectif.

Questions de Monsieur Carl Périgny

« Je suis résident du lac du Raquetteur j'ai consulté la convention de gestion territoriale que vous avez signée avec le MERN. Cette convention prévoit que la MRC doit préserver l'accès public au parc Éco. Le Parc Éco Laurentides c'est notre cour, notre terrain de jeu. Nous y faisons de la randonnée, du ski de fond et de la raquette en famille. On y croise des plus en plus de gens d'autres lacs, des alpinistes qui viennent de loin pour escalader le Mont Jonathan. Le Club de randonnée de Saint-Faustin-Lac Carré y vient régulièrement; beaucoup de nos familles et de nos retraités profitent de ce magnifique parc. Votre projet de développement nous inquiète beaucoup.

Question 1 : Est-ce que les projets soumis vont compromettre ou restreindre l'accès public au parc dans son intégralité? Est-ce que les petits sentiers que nous avons développés vont être détruits? 40 000 entailles possibles sur le versant ouest du Mont-Grandmaison et 23 000 entailles près du Lac du Raquetteur ça fait beaucoup de tubulures allons-nous encore pouvoir nous promener librement en forêt sur ce territoire privatisé?

Deux zones ont été identifiées dans les documents d'appel d'offres comme ayant un bon potentiel acéricole soient le versant ouest du Mont Grandmaison (40 000 entailles) à proximité du lac Sauvage et le territoire situé au nord du parc Éco et aussi dans le secteur du lac du Raquetteur (23 000 entailles). Ce sont deux flancs de montagne qui bordent des lacs et cours d'eau, donc des milieux sensibles. Or, l'exploitation acéricole va très certainement entraîner des conséquences environnementales dans le parc ne serait-ce qu'avec le transport en vrac et la circulation en période de dégel, l'ouverture de nouveaux chemins et l'utilisation et de produits chimiques pour nettoyer les tubulures et les équipements et le traitement des eaux usées.

Question 2 : Ne trouvez-vous pas que c'est une mauvaise idée de promouvoir de telles activités dans un milieu sensible comme le sont nos bassins versants de lacs?

RÉPONSES :

Question 1 : L'appel à projets a pour objectif de simplifier l'accès public à ce site dans son intégralité. Nous souhaitons optimiser le potentiel récréatif et éducatif du Parc Éco Laurentides afin notamment de compléter et d'agrémenter l'offre déjà existante de façon à offrir un site sécuritaire et pour l'ensemble des usagers et visiteurs.

Dans le document d'appel à projets, la MRC se devait de fournir le descriptif complet du site incluant le contingent acéricole existant. A noter pour ce site, le Conseil des maires de la MRC des Laurentides priorise les activités récréotouristiques et éducatives plutôt que l'exploitation forestière.

Nous ne connaissons pas l'existence des sentiers dont vous faites mention. La MRC des Laurentides n'a reçu aucune demande d'autorisation visant cette utilisation de la terre publique telle que l'exige le ministère. Il est par ailleurs interdit d'accorder un privilège à une personne (ou groupe de personnes) qui occupe ou utilise illégalement une terre du domaine de l'État tel que spécifié au point 1. de la Convention

Question 2 : Comme mentionné dans le document d'appel à projets, la MRC des Laurentides souhaite développer et optimiser le potentiel récréotouristique et éducatif du Parc Éco Laurentides, tout en favorisant la protection de l'environnement, de nos forêts, des cours d'eau et des lacs. Le conseil des maires fera un choix qui priorisera les critères exigés.

Questions de Madame Louise Harel

« La recherche de l'acceptabilité sociale fait dorénavant partie intégrante de tout projet à incidence sur des citoyens et à conséquences environnementales. D'ailleurs la récente Convention de gestion territoriale avec le MERN prévoit explicitement que le Parc Éco doit être géré « dans la transparence ». Pourtant nous constatons, à cet effet, que toutes les demandes citoyennes de consultation, de participation, de rencontre, ont été vaines...jusqu'à maintenant. Pourtant, il n'existe aucun forum pour faire entendre notre point de vue.

- *Acceptez-vous de consulter les représentants des groupes de citoyens pour que leurs préoccupations légitimes soient exprimées et pris en compte avant le choix des projets en septembre prochain?*
- *Acceptez-vous d'établir un mécanisme de participation citoyenne au sein de la gestion du Parc Éco pour entendre de manière régulière les points de vue des citoyens?*

La transparence est la clé du succès d'une relation de confiance avec les citoyens et citoyennes. À l'inverse évidemment l'opacité induit la méfiance. La meilleure façon de procéder, dans les circonstances actuelles, serait « d'ouvrir les livres » de rendre accessibles, sans délai, les documents suivants, soient :

- *Le Protocole d'entente définissant les mandats du parc Éco touristique de la MRC des Laurentides pour 2021;*
- *Le rapport financier récent (fin avril) et le rapport annuel d'activités prévu par la Convention de gestion territoriale (article 10)*

RÉPONSES :

Question 1 : Bien que la location des terres publiques ne soit pas assujettie à la consultation publique soyez assurés que l'information sera disponible à toute la population après l'analyse des projets et préalablement à leur déploiement.

Il revient ultimement aux membres du conseil des maires de la MRC de prendre connaissance des différents dossiers qui auront été soumis et, le cas échéant, de faire un choix qui priorisera les critères exigés, dont le respect de l'environnement et l'intérêt collectif.

Question 2 : Les citoyens sont encouragés partager en continu leurs opinions concernant à la gestion du Parc Éco Laurentides à la MRC des Laurentides. Les citoyens peuvent également s'adresser aux élus lors des séances du conseil des maires ou communiquer en tout temps par écrit.

Questions 3 et 4 : Conformément aux dispositions prévues à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1)*, vous pouvez adresser une demande afin d'avoir accès à ces documents.

Questions de Monsieur Yves Rosconi

« Dans l'appel d'offre de projet, il est mentionné qu'il y aura une possibilité d'attribution d'une location de longue durée (20-25 ans) d'une partie des terres publiques du parc Éco Laurentides.

Question 1 : Cette offre de location à long terme contrevient à l'objectif de la Convention de gestion territoriale signée entre la MRC et le Gouvernement qui exige entre-autres de maintenir le caractère public des terres du domaine de l'État au regard de son accessibilité générale et du maintien de l'intégrité du territoire public. Est-ce que le Ministère a donné son accord à cet appel d'offres?

Selon le Plan d'affectation des terres publiques des Laurentides avec une superficie de 18,33 km² le parc Éco Laurentides couvre 0,12% du territoire public de la région des Laurentides. La MRC des Laurentides gère environ 5000 hectares de forêt publique (TPI) dont 1770 au Parc Éco il reste donc 3,230 hectares.

Question 2 : Compte tenu de la vocation éducative et touristique du Parc Éco, pourquoi ne pas réaliser les projets de coupe de bois et d'acériculture sur les autre TPI qui n'ont pas cette vocation et faire du parc Éco un véritable parc avec le statut qui va avec, soit, voué à des activités éducatives et touristiques avec sentiers de randonnée, de ski de fond et de raquettes sur tout le territoire? »

RÉPONSES :

Question 1 : L'appel à projets pour la location de terre publique est conforme à la [Convention de gestion territoriale](#). La MRC des Laurentides souhaite maintenir le caractère public des terres au regard de son accessibilité générale, incluant l'accessibilité aux milieux hydriques et aux activités fauniques pour tous les citoyens.

Aux termes de cette convention, la MRC des Laurentides se voit confier par le ministère la gestion des terres publiques, dont le Parc Éco Laurentides. Nous avons déjà plusieurs ententes de location à long terme sur les terres publiques intramunicipales sous la gestion de la MRC et celles-ci sont approuvées et soutenues par l'État. Il s'agit d'un pouvoir que la MRC exerce avec les buts identifiés dans la convention, laquelle est disponible en suivant [ce lien](#).

Question 2 : C'est là le but avoué de la MRC. Dans le cadre de son appel à projets, elle souhaite développer et optimiser le potentiel récréotouristique du Parc Éco Laurentides. Les activités encouragées sont de nature éducative et touristique, lesquelles devront également être en harmonie avec l'environnement. Il va de soi que les développements immobiliers sont exclus d'emblée.

Quant aux activités de coupes, il s'agit principalement de coupes de régénération visant essentiellement à prélever les arbres en fin de vie ou malades. Les arbres ainsi récoltés sur le site servent, en grande partie, pour les activités récréatives du site (bois pour les résidents du camping). Des activités intensives ou commerciales de récolte de bois ne sont aucunement envisagées dans le cadre de cet appel à projets.

Nous vous référons à la page 7 du document d'appel à projets, lequel est accessible en suivant [ce lien](#). Les différents objectifs poursuivis y sont listés.

Question de Monsieur Jean-René Tremblay

« Selon les états financiers des années 2018, 2019, et 2020 le parc Éco Laurentides est autosuffisant dégagant même un surplus de 86 000\$ en 2020.

À quoi servent les revenus générés par les coupes de bois actuelles et à quoi et serviront les revenus générés par les projets choisis au terme de l'appel à proposition du 5 juillet dernier? »

RÉPONSES :

Question 1 : Les coupes de régénération en cours visent essentiellement à prélever les arbres en fin de vie. Les arbres ainsi récoltés sur le site servent, en partie, pour les activités récréatives du site (bois aux résidents du camping) et ne génèrent que de modestes revenus.

L'aménagement forestier réalisé par la MRC porte sur la récolte des arbres en perte de vigueur. On vise à récolter les arbres qui vont mourir d'ici une quinzaine d'année. Comme le Parc Eco est à la base un centre éducatif forestier (CTEL), la direction de la Recherche forestière effectue des suivis et des aménagements forestiers dans plus de 4 blocs de recherche sur ce territoire. Un des secteurs est prévu dans la récolte de cette année.

Outre la récolte forestière, la MRC des Laurentides a effectué des travaux forestiers sur le territoire du Parc Eco pour contrer la maladie corticale du hêtre. Cette maladie est un fléau pour les hêtres de notre région et pas seulement en forêt publique, mais aussi en forêt privée.

Les revenus générés serviront à la gestion financière et humaine du personnel du Parc Eco mais surtout à la mise à niveau et à l'entretien du site (infrastructures) du Parc Éco Laurentides pour en assurer sa pérennité et au développement d'activités récréotouristiques pour augmenter l'offre aux usagers.

Par ailleurs, le « surplus » financier dont vous faites mention résulte d'un versement qui a été fait par la MRC des Laurentides à l'organisme du Parc Écotouristique des Laurentides pour couvrir ses déficits d'opération et assurer la pérennité du Parc.

Questions de Monsieur Michel Roy

*« **Question 1** : Qu'arriverait-il si le soumissionnaire ne respectait pas ses engagements, si ses activités engendraient des nuisances à la population environnante et/ou de la pollution ? Si le gouvernement décidait de faire du Parc Éco une aire protégée est-ce qu'une résiliation de contrat serait possible ?*

***Question 2** : Y aurait-il une obligation de nettoyer et décontaminer le territoire à la fin du bail garantie par cautionnement comme c'est le cas pour les mines ? »*

RÉPONSES :

Question 1 : Si un projet est retenu, les conditions ainsi que l'ensemble des engagements de chacune des parties seront consignés dans un bail de location à long terme et soumis au ministère. Toute contravention à l'une ou l'autre des modalités du bail pourrait être sujet à pénalité ou encore, résiliation du bail.

Question 2 : La MRC des Laurentides est soucieuse du respect de l'environnement. Aucun projet visant, de quelque manière que ce soit, à contaminer le territoire ne sera retenu par les membres du comité de sélection.